

FÉVRIER 2021

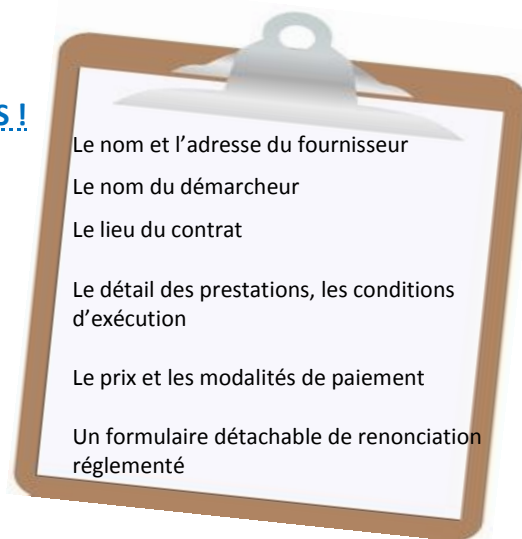
INFOS MENSUELLES

DÉMARCHAGE AGRESSIF, VENTES FORCÉES : LES BONS RÉFLEXES !

En cas de démarchage, la vente doit faire l'objet d'un contrat écrit mentionnant (sous peine de nullité)



Ne signez rien le jour du démarchage, ne versez jamais d'argent tout de suite !



AU MARCHÉ : LES PRODUITS DU MOIS DE MARS



Viande : basse côte de bœuf, agneau de lait, boudin noir

Poisson : lieu jaune, skrej, églefin

Légumes : épinards, chou rouge, céleri-rave

Fruits : grenade, mangue, kiwi

Fromage : fourme de Montbrison, parmesan, beaufort

A FAIRE...

Au jardin

Divisez les fleurs vivaces comme les bermudiennes (*Sisyrinchium*) mais aussi les hémérocailles, chrysanthèmes de jardin, orpins (*Hylotelephium*) et les asters.

Au potager

Éclaircissez les semis de radis, de carottes et autres primeurs semés sous abri froid et qui ont bien levé.

Au verger

Posez une bande de glu au pied des jeunes cerisiers et pruniers, contre les va-et-vient des fourmis.

PANNEAUX D'AFFICHAGE

De nouveaux panneaux d'affichages ont été installés dans la rue de l'Église.

Vous pouvez y trouver toutes les informations.....

DON DE LIVRES, CD, DVD

Samedi 27 février
à la salle des fêtes
de 9h à midi

Mise en place du protocole
sanitaire avec port du masque
obligatoire



GRIPPE AVIAIRE : les maires doivent (toujours) procéder au recensement des propriétaires d'oiseaux de leur commune

Le recensement des propriétaires d'oiseaux, sauf ceux qui sont « détenus en permanence à l'intérieur de locaux », par les maires est une **démarche obligatoire**.

Cette épidémie de grippe aviaire se propage extrêmement rapidement. La souche du virus qui frappe cette année est particulièrement virulente et contagieuse et il n'existe aucun autre moyen de l'endiguer que par des abattages préventifs. Les élevages doivent être nettoyés et désinfectés et la production interdite pendant une période variable (6 semaines environ).

Cette souche n'est pas transmissible à l'homme.

ÉCOLE MATERNELLE : Conclusion sanitaire du prélèvement du 12/01/2021

Cette eau d'alimentation respecte les exigences de qualité réglementaires pour les paramètres mesurés mais ne respecte pas les recommandations en vigueur concernant la teneur en ions perchlorates. Sa consommation est donc déconseillée pour les nourrissons de moins de 6 mois, les femmes enceintes et les femmes qui allaitent.



L'ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE RECRUTE !

Connaissez-vous l'école des Pupilles de l'Air ?

Après votre bac, des classes préparatoires sont ouvertes pour accéder au concours externe d'entrée à l'école de l'air.

+ de 3000 postes sont à pourvoir parmi plus de 50 métiers différents !

Prenez contact avec un conseiller en recrutement du CIRFA air de Lille au 03.59.00.42.60 ou www.devenir-aviateur.fr



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

BAPU de Lille : 03.20.54.85.26 - bapulille@gmail.com

SUMPPS de l'Université de Lille : 03.62.26.93.00

Ilôt Psy : 03.20.78.22.22

Nightline Lille : 03.74.21.11.11 - <https://www.nightline.fr/lille>

NUMERO D'URGENCE

SAMU : 15 POLICE : 17

SMS : 114 SAMU social : 115

Violences faites aux femmes : 3919

HARCELEMENT/DISCRIMINATION

Maison de la médiation : 03.62.26.91.16

N° vert "non au harcèlement" : 3020

N° vert écoute anonyme : 0800.200.000

AUTRE NUMERO

Centre Anti Poison : 03.20.44.44.44

Pompiers : 18

N° urgence européen : 112